FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

2020
2021

DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure : L'ATELIER SPORT
N° affiliation : 13063.1927
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) :

☐ Mme ☐ M. Nom
Nom de naissance — Prénom
Né(e) le — Nationalité — Catégorie : ☐ -18 ans Né(e) après le 31/12/2002 ☐ +18 ans Né(e) avant le 01/01/2003
Adresse
Code Postal — Ville — Pays
E-mail : @

NOUVEAU ! Votre licence Sports pour Tous devient 100 % numérique.
Votre adresse e-mail est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à l'application mobile MON CLUB Sports pour Tous & moi.

Tél. 1 — Tél. 2
→ portable sup en cas d'urgence

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle : ☐
J'accepte que mes coordonnées soient cédées à des partenaires commerciaux : ☐

Activité(s) pratiquée(s)

- ☒ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression
- ☐ Jeux Sportifs
- ☐ Jeux d'Opposition
- ☐ Activités de Pleine Nature
- ☐ Arts Énergétiques
- ☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s) : .....

Signature obligatoire du Président de l'Association ou du dirigeant de la Structure

Le soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance de toutes les modalités d'assurance liées à la prise de cette licence **(voir notice au verso de ce document)**, et notamment la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires.

Date et signature obligatoire du licencié
(ou de son tuteur légal pour les moins de 18 ans)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL À REMPLIR PAR LE PRATIQUANT

⚠ Merci de bien vouloir prendre connaissance de la notice d'informations au verso et la signer

aiac COURTAGE

NOTICE INFORMATION LICENCE 2020/2021

(Résumé des contrats MMA n° 127.127.801 et MMA Assistance n° 100.436 – document non contractuel)

MMA ENTREPRISE

Vous êtes licencié à la Fédération Française Sports pour Tous : la licence vous assure pendant la pratique des sports de la Fédération Française Sports pour Tous :

1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;

2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives). Vous trouverez ci-dessous le résumé des garanties dont vous pouvez bénéficier dans la licence.

Les garanties souscrites s'appliquent dans le monde entier. Elles prennent effet le jour où le licencié a effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

IMPORTANT ! OPTIONS COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

La Fédération Française Sports pour Tous attire l'attention de ses licenciés sur les risques inhérents à la pratique du sport et sur la nécessité d'être correctement assurés contre les conséquences des dommages corporels dont ils pourraient être victimes. Dans ce cadre, la Fédération propose à ses licenciés des **OPTIONS COMPLEMENTAIRES facultatives** dont les détails peuvent être trouvés ci-après ou sur le site Internet de la Fédération.

Pour y souscrire, il vous suffit d'utiliser le bulletin d'adhésion ci-dessous et de régler le montant de l'option choisie auprès de votre Club. **Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base , elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseiller en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.**

ACCIDENTS CORPORELS	GARANTIE DE BASE PRATIQUANT COMPRISE DANS LA LICENCE	GARANTIE COMPLEMENTAIRE OPTION 1	GARANTIE COMPLEMENTAIRE OPTION 2
Décès	12 500 Euros	30 000 Euros	45 000 Euros
Invalidité Permanente	25 000 Euros	45 000 Euros	76 000 Euros
Frais médicaux/pharmaceutiques/ chirurgicaux	Forfait 760 Euros	Forfait 1 500 Euros	Forfait 1 500 Euros
	Par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 Euros	300 Euros	450 Euros
	Par dent sans plafond hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 Euros	300 Euros	450 Euros
	Par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières Allocations quotidiennes	Néant	30 Euros	45 Euros
		Par jour avec un maximum de 365 jours, franchise 5 jours	
Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 Euros	45 Euros
		Par jour avec un maximum de 365 jours	
EUROP ASSISTANCE	Rapatriement ou transport sanitaire - Frais médicaux à l'étranger : 30 000 Euros		
PRIMES	**(1)**	**25 EUROS TTC** (FORFAIT FAMILLE : 50 EUROS TTC)	**35 EUROS TTC** (FORFAIT FAMILLE : 70 EUROS TTC)

(1) La garantie Individuelle Accident de base Pratiquant décrite dans le tableau ci-dessus et comprise dans la licence n'est pas obligatoire. **Si le licencié ne souhaite pas en bénéficier, il ne règle pas le montant de la prime correspondante (0,23€ TTC) et doit obligatoirement notifier son refus par écrit auprès de son Club à l'aide du formulaire prévu à cet effet.**

Date et **signature obligatoire** du licencié
(ou de son tuteur légal pour les moins de 18 ans)

Je souscris la garantie individuelle complémentaire :

☐ Option 1*
☐ Option 2*

*Cochez la case correspondante

Certificat médical : Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de modification notoire de l'état de santé